

Planète

ASSOCIATION DE RETRAITÉS PSA  
Site de SOCHAUX

# Retraités

N° 32 Octobre 2017





## SENIOR ASSISTANCE PRÉSERVE VOTRE INDÉPENDANCE, ET ÇA CHANGE TOUT.

Ce service, performant et fiable, permet de contacter un centre de téléassistance 24h/24, 7j/7. Une simple pression sur le bouton d'une montre ou d'un médaillon suffit pour donner l'alerte.

**Crédit  Mutuel**



Un service délégué par CM-CIC SAUF, filiale du Groupe CM-CIC : 34, rue du Wacken, 67000 Strasbourg. Société par Actions Simplifiée au capital de 1 600 000 euros, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 493 318 994 Code NAF 8602Z. • Adresse de correspondance : CM-CIC SAUF - TSA 18625 - 99496 Lille Cedex 9. • CM-CIC SAUF est titulaire de l'Agrément Simple n° N°310310/F0667/S022 dans le cadre du dispositif "services à la personne", délivré par arrêté du 31 mars 2010 par la Préfet du Bas-Rhin.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros - RCS B 688 505 354 - 24 rue du Wacken, 67010 Strasbourg Cedex 9 - Contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Talbot, 75436 Paris Cedex 09.

# Casino Drive

EN MOINS DE 5 MINUTES DANS VOTRE COFFRE

**GRATUIT\*\***



PLUS DE 10 000 PRODUITS EN LIGNE  
AU PRIX DU MAGASIN\*\*\*  
SERVICE GRATUIT SUR  
**Casino drive.fr**

Voir la liste des magasins participant sur le site : [CasinoDrive.fr](http://CasinoDrive.fr)  
\*\*Minimum de commande de 1€  
\*\*\*Plus conditions

**GÉANT CASINO d'Exincourt  
4 rue Philippe GOUDEY 25400 EXINCOURT**



## Éditorial

### La Protection

## Sommaire

- P. 4 à 5 Votre association
- P. 6 Votre protection
- P. 7 à 12 Manifestations à venir
- P. 13 à 14 Retour sur événements
- P. 15 - 16 Le Groupe PSA
- P. 17 Le Site de Sx
- P. 18 Infos pratiques
- P. 19 à 22 Bulletins d'inscription



Flashcode ou QRcode.

En lisant ce Flashcode avec votre iPhone ou Smartphone, vous pouvez être directement connecté à [notre site Internet](http://notre site Internet).

Notre projet associatif repose sur trois piliers. L'un d'entre eux concerne la protection qui se décline elle-même en deux parties : le versement de prestations sociales et la défense des intérêts des retraités.

Ce sont deux parties importantes et appréciées par vous, adhérents.

Le versement des prestations sociales est déclenché lors d'une hospitalisation à la suite d'un décès. Pour quantifier le coût total des prestations sociales versées, rappelons qu'il est alimenté par votre cotisation et se monte à **14,10 € par adhérent**, pour l'exercice en cours, soit pratiquement les 2/3 de ladite cotisation. Apprécions le très net effort de l'Association pour venir en aide aux adhérents touchés par la maladie !

Mais, le monde autour de nous bouge et évolue, parfois très rapidement. N'ayons pas peur de nous remettre en cause et de nous adapter. Ainsi, nous nous interrogeons sur la pertinence de notre procédure et notre réflexion prend sens en nous appuyant sur le concept suivant :

*"Notre procédure est-elle encore en phase avec l'actualité ? L'environnement et l'évolution du milieu hospitalier évoluent et privilégient, notamment les actes en ambulatoire, limitant ainsi, très*

*souvent, les séjours hospitaliers"*

#### Que constatons-nous ?

Notre procédure pénalise l'adhérent. Lors d'une hospitalisation, les 3 premiers jours d'un séjour hospitalier ne sont pas pris en compte pour l'évaluation du montant du versement de la prestation.

En partant de ce constat, nous vous proposons une solution qui apparaît comme plus juste et plus logique, dont le but premier est d'aider plus substantiellement l'adhérent **de son vivant** en corrigeant l'effet ci-dessus mentionné.

La vie de votre Association est faite de choix et en l'occurrence nous avons besoin de votre avis, car vous êtes directement concernés.

Vous pouvez vous exprimer sur le bulletin de participation prévu à cet effet. Dans l'hypothèse où une majorité se dessinerait en faveur de la solution proposée, nous pourrions, ensemble, l'officialiser au cours de l'assemblée générale du 26 avril 2018, pour une application dès le début de 2019.

#### Le choix vous appartient !

*A noter que les membres sympathisants ne sont pas concernés par cette démarche.*

**René HANSER**

Planète Retraités  
PSA Peugeot Citroën SOCHAUX  
N° 32 - Octobre 2017  
Directeur de la publication :  
René HANSER  
E-mail : arpsasx@gmail.com  
Web : [www.retraite-psa-sochaux.com](http://www.retraite-psa-sochaux.com)  
Impression : [www.onlineprinters.fr](http://www.onlineprinters.fr)  
Tirage : 4 000 exemplaires  
Dépôt légal : mars 2007  
N° ISSN : 1959-6499  
NG



### Permanences

**Mardi** de 10h à 12h  
**Jeudi** de 14h à 16h

2<sup>ème</sup> Étage  
1<sup>er</sup> avenue du Général Leclerc  
25600 Sochaux

Tél. : 03 81 33 08 00  
Fax : 03 81 33 61 09

## votre association

**Attention... cet Article vous concerne !**

### Projet de modification des Prestations Sociales



**Le versement des prestations sociales est déclenché lors d'une hospitalisation ou à la suite d'un décès.**

Ce dispositif est inscrit dans nos statuts, donc approuvé en assemblée générale.

Notre procédure actuelle définit les règles suivantes pour le calcul et le versement des aides :

- \* pour une hospitalisation : un versement, à l'adhérent, de **3,70 € du 4<sup>ème</sup> jour au 65<sup>ème</sup> jour par an**
- \* pour un décès : un versement, à la succession, de **185 €**.

Avec l'hospitalisation en ambulatoire, nous nous rendons compte que les bases de calcul des prestations pour une hospitalisation s'éloignent trop de la réalité et semblent ne plus être en phase avec elle. Cette situation pénalise l'adhérent, comme certains nous en ont fait la remarque.

Actuellement la totalité des prestations versées (*hospitalisations et obsèques*) se montent à un débours de 14,10 € par adhérent, alors que le montant de la cotisation n'est fixé qu'à 23 € pour un adhérent et seulement à 38 € pour un couple. Il ne nous est pas possible d'aller au delà en débours.

Cela est d'autant plus justifié que l'âge moyen de nos adhérents évolue défavorablement.

Nous vous proposons l'évolution suivante pour le calcul du versement en cas d'hospitalisation :

- 1 - **augmenter nettement** le versement actuel de 3,70 € par jour en le portant à **5 € par jour**, soit une augmentation de 35 %
- 2 - **Indemnisation dès le 1<sup>er</sup> jour** d'hospitalisation
- 3 - **supprimer la prestation en cas de décès**, dont le montant reste, somme toute, relativement modique : 185 €.

Prenons 3 exemples pour apprécier les conséquences entraînées ?

Rappel : dans tous les cas l'allocation obsèques versée à la succession est supprimée le cas échéant.

**Exemple 1** : une hospitalisation de 3 jours :

- \* aujourd'hui : pas pris en compte, donc pas de versement
- \* avec la solution proposée : versement de  $3 \times 5 \text{ €} = 15 \text{ €}$

**Exemple 2** : une hospitalisation de 5 jours :

- \* aujourd'hui : versement de  $2 \times 3,70 \text{ €} = 7,40 \text{ €}$
- \* avec la solution proposée : versement de  $5 \times 5 \text{ €} = 25 \text{ €}$

**Exemple 3** : une hospitalisation de 25 jours :

- \* aujourd'hui : versement de  $22 \times 3,70 \text{ €} = 81,40 \text{ €}$
- \* avec la solution proposée : versement de  $25 \times 5 \text{ €} = 125 \text{ €}$

#### Le choix de l'évolution vous appartient !

Pour répondre et donner votre avis, vous pouvez le faire soit :

- \* en utilisant le coupon réponse situé à la **page 22** (*l'adresse y est indiquée*)
- \* en utilisant la messagerie électronique suivante : **alain.duperrier@gmail.com** en précisant votre choix : **A (\*)** ou **B (\*)**
  - ♦ (\*) **A** : souhaite maintenir la solution actuelle
  - ♦ (\*) **B** : soutient la solution proposée, qui sera officialisée en AG du 26 avril 2018

René HANSER

## Garantie « Obsèques »

En 2012, la Mutuelle d'Entreprise Sochaux a évolué pour laisser la place à une nouvelle complémentaire santé. Les adhérents de la MES avaient plusieurs choix :

- \* choisir sa Mutuelle, à savoir rester adhérents de la MES ou migrer vers Vitali, dont le gestionnaire est AON, ou adhérer à toute autre Mutuelle existante sur le marché
- \* compte tenu du changement, la MES, ne pouvant plus poursuivre la gestion de la garantie obsèques, a proposé une possibilité d'adhésion à AUXIA. Il a fallu donner son accord pour devenir adhérent à AUXIA.

La garantie obsèques d'AUXIA se monte à 1 200 €.

S'agissant d'AUXIA, vous pouvez obtenir les réponses à vos questions en l'appelant au **09 79 99 03 42**, son adresse postale est : AUXIA 3300 - Service Clientèle - TSA 10001 - 78075 SAINT QUENTIN YVELINES CEDEX

## Les travaux de la future clinique de Montbéliard s'apprêtent à débuter



Les travaux de la future clinique privée de Montbéliard s'apprêtent à débuter. Le permis de construire vient d'être signé. L'établissement n'accueillera finalement pas de chirurgie mais seulement les soins de suite et en aura l'exclusivité dans le Nord Franche-Comté.

Près de deux ans après la fermeture de la clinique des Portes du Jura, les travaux de construction d'une nouvelle clinique sont sur le point de débuter sur le site des **Gros Pierrons** (entre la fromagerie du Pied des Gouttes et l'Axone). Pour y parvenir, le promoteur Naolys a dû faire des concessions, tout comme celui de la future clinique de la **Jonxion** (gare TGV) à Meroux.

- **La Jonxion accueillera la chirurgie**
- **Montbéliard les soins de suite.**

C'était la condition sine qua non pour que **L'Hôpital Nord Franche-Comté retire les recours** qu'il avait déposés contre les deux projets. L'Hôpital estimait qu'avec deux cliniques complètes, l'offre de soins aurait été trop importante pour la zone.

Finalement la Jonxion aura donc un établissement de 10 000 m<sup>2</sup> avec le plateau chirurgical, à proximité de l'hôpital, ce qui permettra de mutualiser certains moyens, comme le préconise le schéma régional de santé. Le propriétaire, le groupe Dracy Santé, consent à renoncer aux soins de suite qu'il entretenait jusque là à la Miotte.

Et c'est donc Montbéliard exclusivement qui se chargera de l'après-opération, dans un établissement de plus de 4 500 m<sup>2</sup>. La clinique de Montbéliard comptera plus de lits que ne le prévoyait le projet initial, et les patients resteront pour des durées plus longues.

L'ouverture des deux clinique est prévue courant 2019

*Info France Bleu Belfort-Montbéliard : 5 septembre 2017*

*Nous vous rappelons que nous étions également intervenus auprès de l'ARS, le 5 février 2016, pour leur faire part de notre grande inquiétude quant aux offres de soins qui se profilent au sein du Pays de Montbéliard.*

## Courrier des Retraités

Edité par la FNAR



Le « *Courrier des Retraités* » est une revue éditée par les Fédérations de retraités FNAR et UFR. Elle paraît 4 fois l'an et plus de 500 adhérents y sont abonnés. Son contenu traitant de l'ensemble de la vie du retraité, riche et intéressant, est fort apprécié, surtout en ces moments où le grand âge est le défi du siècle.

Le coût de son abonnement annuel est de **5 €** si vous vous abonnez par l'intermédiaire de votre Association. Dans le cas contraire, il se monte à 10 €. C'est une décision fédérale.

Nous continuerons à rendre service à la fois aux Fédérations et à nos adhérents en gérant les inscriptions de celles et ceux intéressés par sa publication, mais en les séparant de la période de collecte de votre cotisation. Ce sont 2 éléments à caractère différent.

Les adhérents désirant s'y abonner pour 2018 rempliront le bulletin situé en fin de magazine et l'enverront, accompagné du chèque de 5 € libellé à l'ordre de l'AR-PSA Sochaux, à l'adresse suivante :

**ARPSA-Sochaux  
à l'attention de Mme Claudine BUFFIN  
1<sup>er</sup> du Général LECLERC  
25600 SOCHAUX**

Claudine BUFFIN gèrera les inscriptions des abonnements et fera suivre le fichier et le règlement, le moment voulu, aux Fédérations.

Pour recevoir les 4 parutions 2018, nous invitons celles et ceux intéressés par la revue à nous faire parvenir le bulletin d'inscription page 21, accompagné du règlement de **5 €**, avant la fin de la présente année.

**René HANSER**

## Permanences

Nous attirons votre attention sur le fait que la permanence de l'Association sera fermée :

**du 19 décembre 2017 au 2 janvier 2018**

## CSG ... les retraités vont devoir payer

Au cours de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, Emmanuel Macron avait annoncé son intention d'augmenter le taux de la CSG mais d'accompagner cette augmentation de baisses sur d'autres prélèvements, notamment, cotisations sociales et taxe d'habitation.

Nous connaissons maintenant la potion que nous allons devoir avaler, elle est plutôt amère pour ceux dont les pensions sont égales ou supérieures à 1 200 € mensuels.

Le tableau ci-dessous résume les évolutions de taux de CSG prévues à ce jour.

Catégories	Taux actuel	Taux au 1/1/2018	Observations
Salariés	7,5	9,2	Compensations
Retraités	6,6	8,3	Cotisations en +

Concrètement, le nouveau taux appliqué à un revenu de 1 200 € apportera une perte de pouvoir d'achat de 245 € par an. Un autre calcul donne pour un salarié au SMIC un gain de 252 € par an, lorsque les baisses de prélèvements seront intégralement appliquées (fin 2018).

Il s'agit donc d'un changement dans la répartition des revenus disponibles des différentes catégories de citoyens.

Nos Fédérations ne sont pas restées inactives devant cette menace. Dès le 15 juin, le Président de la CFR, Pierre ERBS, adressait au nouveau Président de la République une lettre demandant des compensations comme il en est prévu pour les salariés.

Voici le texte de cette lettre.

« Monsieur le Président.

Dans le cadre de la campagne électorale qui a conduit à votre élection, vous avez bien voulu nous faire part de quelques orientations que vous souhaitiez mettre en œuvre concernant les populations que nous représentons. Nous vous remercions de cette marque de considération et nous en avons largement fait part à notre million et demi d'adhérents. Parmi ces orientations, deux ont rencontré notre adhésion.

Il s'agit tout d'abord de votre projet concernant un régime de retraite unique dans lequel un euro de cotisation donnerait droit à un même montant de pension indépendamment de la profession dans laquelle la personne aurait exercé son activité. Il s'agit d'une revendication que nous soutenons depuis dix ans et nous sommes très heureux que vous la preniez à votre compte.

Il s'agit également de l'augmentation de l'allocation de solidarité pour les Personnes Agées que vous prévoyez de porter de 800 à plus de 900 euros par mois. Nous nous réjouissons de cette mesure de justice en faveur des personnes - principalement des femmes - que les hasards de la vie ont empêchées de constituer un niveau satisfaisant de ressources.

En revanche il y a un sujet qui nous a valu un abondant courrier de retraités inquiets de voir se profiler une nouvelle attaque de leur pouvoir d'achat.

Il s'agit de l'augmentation envisagée de la CSG. Nous avons bien noté que cette mesure générale ne concerne pas seulement les retraités puisque toutes les autres catégories seraient également concernées. Mais nous avons compris qu'outre les salariés du privé, les fonctionnaires et les travailleurs indépendants bénéficieraient de mesures compensatoires.

Dans ce contexte et pour éviter que les retraités n'aient un sentiment d'injustice, nous vous suggérons deux mesures, dont nous savons qu'elles seraient appréciées par eux.

Il s'agit tout d'abord de la cotisation maladie de 1% qui est prélevée sur les pensions complémentaires du secteur privé. L'inexistence de toute cotisation maladie planifiée pour les salariés, justifie que cette cotisation soit supprimée.

Il s'agit également de la cotisation des complémentaires santé des retraités qui de l'avis d'Etienne Caniard, ancien Président de la Mutualité Française, leur coûte, tous éléments pris en compte (loi Evin, absence de participation patronale, absence de déductibilité fiscale, progression avec l'âge), trois fois plus que celle des salariés. Nous vous demandons donc de permettre aux retraités de déduire de leur revenu imposable tout ou partie de leur cotisation, comme cela se fait pour les salariés du secteur privé.

Enfin, nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à la détermination du montant des revenus à partir desquels le nouveau taux de la CSG s'appliquerait. Il est difficile de considérer qu'un montant de 1 200 € fasse sortir son bénéficiaire de la catégorie des retraités modestes.

Monsieur le Président, il y a beaucoup d'autres sujets que vous évoquez dans votre courrier. Nombre de ceux-ci, qu'il s'agisse du maintien à domicile, de l'amélioration de la prise en charge des dépenses de santé ou de la reconnaissance du rôle des retraités dans la société, rejoignent les préoccupations de nos adhérents et nous sommes disposés à rencontrer les personnes qui en sont chargées, pour leur présenter nos propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le Président Pierre ERBS »

La réponse de l'Elysée, datée du 4 août dernier est parvenue à la CFR, en voici le texte intégral :

« Monsieur le Président

La correspondance que vous avez adressée au Président de la République lui est bien parvenue.

Monsieur Emmanuel MACRON m'a confié le soin de vous répondre et de vous assurer qu'il est à l'écoute des préoccupations que vous lui avez soumise concernant l'impact, sur la situation des retraités les plus modestes, de la mesure du programme présidentiel prévoyant une augmentation de 1,7 % de la CSG.

Croyez bien que le chef de l'Etat est attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes retraitées et qu'il entend tout mettre en œuvre pour apporter les réponses les plus concrètes à leurs besoins et à leurs attentes.

La hausse de la CSG, qui portera à la fois sur les revenus du travail, les revenus du capital et les revenus de remplacement, permettra dès 2018, de supprimer les cotisations sociales « maladie » et « chômage », ce qui représentera un gain net de pouvoir d'achat de 1,45 point pour les salariés. Pour un salarié percevant le SMIC, ce gain s'établira à 250 euros par an. Cette réforme contribuera à ce que dans notre pays, le travail paie davantage qu'aujourd'hui.

Cette augmentation de CSG ne concernera pas les pensions exonérées ou éligibles au taux réduit. Il s'agit de protéger les 40% de retraités les plus modestes. Il est par ailleurs à noter que la baisse de la taxe d'habitation, débouchant en 2020 sur un dégrèvement complet pour 80% des foyers, compensera largement, pour une large majorité de retraités, le surcoût découlant de la hausse de CSG.

A la demande du Président de la République, j'ai transmis votre courrier à Monsieur Gérard DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics, afin qu'il soit procédé à un examen attentif de votre intervention.

Vous serez tenu directement informé, par ses soins, de la suite qui sera réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement François-Xavier LAUCH »

Selon le Président Pierre ERBS, cette réponse peut être qualifiée de dilatoire puisqu'elle ne fait que reprendre la communication officielle sur le sujet.

Ce n'est à l'évidence pas satisfaisant. Ce que nous avons souligné, c'est le sentiment d'injustice ressenti par les retraités qui constituent la seule catégorie sociale qui verra ses prélèvements augmenter sans compensation alors même que le gel des retraites ampute leur pouvoir d'achat.

La réponse de la Présidence de la République n'est cependant pas une fin de non-recevoir puisque notre courrier a été transmis au ministre de l'action et des comptes publics pour qu'il étudie notre demande.

Pouvons-nous espérer une perspective favorable ?

L'avenir nous le dira, quoi qu'il en soit, la CFR poursuivra son action auprès du ministre et des parlementaires.

Jean MARCEL

# culture et loisirs ... manifestations à venir

## Agenda des manifestations

### 2017

#### Octobre

- 25 : Loto  
27 : Bal d'automne

#### Novembre

- 07 : Nouveautés Citroën  
07 : Rando 13  
09 : Foire de Dijon  
15 : Tarot  
22 : Fête de l'Amitié  
30 : Conférence Crédit Mutuel

#### Décembre

- 06 : St Nicolas à Seveux  
14 : Kirrwiller  
16 : Rando lumières de Noël

### 2018

#### Janvier

- 16 - 23 - 30 :  
Révision code de la route  
18 : Magasins d'usine (D)

#### Février

- 06 : Révision code de la route

#### 21 : Loto

#### Mars

- 08 : Rando 1  
?? : Tarot (en prévision)  
20 : Rando 2  
29 : Bal « nouveau concept »

#### Avril

- 03 : Rando 3  
05 : Conférence sur les pâtes  
12 : Amitié Mulhouse  
17 : Rando 4  
26 : Assemblée Générale

#### Mai

- 03 : Rando 5  
15 : Rando 6  
17 : Sortie Asperges  
26 : Voyage au Montenegro  
29 : Rando 7

#### Juin

- 07 : Cabaret Soultzmatt  
14 : Rando 8  
26 : Rando 9  
?? : Pétanque (en prévision)

En prévision

#### Septembre

- 04 : Rando 10  
04 : Croisière sur la Seine

## Randonnées ...

### Les 2 dernières de 2017

#### 7 novembre

**Circuit : Château de Rosemont (90)**  
à Vescemont (à proximité de Giromagny)  
Distance : 10 km - Dénivelé : 400 m  
Durée : 3h30

- Rendez-vous à 13h15  
Lieu : Parking sortie Vescemont (90200) Rierversemont

- Départ : 13h30

Responsable : **Jean-Paul Steckmeyer**

#### 16 décembre 2017

**Circuit : des Lumières de Noël de Montbéliard (25)**

Distance : 10 km - Dénivelé : faible  
Durée : 3h30

- ◆ Rendez-vous : 15h15  
Lieu : salle de la Roselière (25200) Montbéliard

- ◆ Départ : 15h45

Possibilité de restauration après la randonnée.

Responsables : Tous

\* \* \* \* \*

### Premier semestre 2018

#### 8 mars 2018

**Circuit de Frais (90)**

Distance : 11 km - Dénivelé : 80 m  
Durée : 4h00

- Rendez-vous à 13h15  
Lieu : Parking de la Mairie (90150) Frais

- Départ : 13h30

Responsable : **Pierre Radice**

#### 20 mars

**Circuit les Berges du Doubs Bavans (25)**

Distance : 13 km - Dénivelé : 20 m  
Durée : 3h30

- Rendez-vous à 13h15  
Lieu : Parking Salle des Fêtes (25550) Bavans

- Départ : 13h30

Responsable : **Michel Brisebard**

#### 3 avril

**Circuit Chemin des princes Brevilliers (70)**

Distance : 11 km - Dénivelé : 180 m  
Durée : 3h30

- Rendez-vous à 13h15  
Lieu : Parking église (70400) Brevilliers

- Départ : 13h30

Responsable : **André Jandot / Michel Brisebard**

#### 17 avril

**Circuit : Etangs de Bisel (68)**

Distance : 15 km - Dénivelé : 100 m  
Durée : la journée

Rendez-vous à 9h15

Lieu : parking du terrain de foot (68580)  
Bisel : 47°32'12" N et 71°3'01" E

- Départ : 9h30

Repas tiré du sac

Responsable : **Robert Rossin**

#### 3 mai

**Circuit : La pierre plate Héricourt (70)**

Distance : 11 km - Dénivelé : 180 m  
Durée : 4h00

- Rendez-vous à 13h15

Lieu : Parking sortie (70400) Héricourt en direction de Tavey

- Départ : 13h30

Responsable : **Jean Paul Steckmeyer**

#### 15 mai

**Circuit de Beutal (25)**

Distance : 17 km - Dénivelé : 250 m  
Durée : la journée

- Rendez-vous à 9h15

Lieu : Parking salle de Fêtes (25260) Longeville

- Départ : 9h30

Repas tiré du sac

Responsable : **André Marchand**

#### 29 mai

**Circuit de Feche l'Eglise (90)**

Distance : 11 km - Dénivelé : 200 m  
Durée : 3h30

- Rendez-vous à 13h15

Lieu : Parking de l'Eglise (90100) Feche l'Eglise

- Départ : 13h30

Responsable : **Raphaël Racine**

#### 14 juin

**Circuit : Col Hunsruk (68)**

Distance : 14 km - Dénivelé : 500 m  
Durée : la Journée

- Rendez-vous à 9h15

Lieu : Rue de Bellevue Rammersmatt : (68800) : 47°47'35" N et 7°04'12" E

- Départ : 9h30

Repas tiré du sac

Responsable : **Robert Rossin**

#### 26 juin

**Circuit : Les tourbières Les Marchands**

Distance : 14 km - Dénivelé : 220 m  
Durée : la journée

Rendez-vous à 9h15

Lieu : Parking Place de l'Eglise

(25210) Le Russey

- Départ : 9h30

Repas tiré du sac

Responsable : **René Vermot Desroches**

## Loto... 25 octobre 2017 21 février 2018 - Ste Suzanne



Suggérez à votre entourage de vous accompagner pour participer à ce moment de convivialité.

1 500 € en bons d'achat et lots de valeur vous attendent

Vous aimez le suspense et l'envie de gagner un lot de valeur ? Alors nous vous attendons à la **salle des fêtes de Sainte Suzanne** le **25 octobre 2017** et le **21 février 2018**

**Horaires :**

- 13h45 : ouverture des portes
- 14h30 : début des jeux.

**Déroulement :**

- 16 € les 4 cartons
- 2,50 € le carton supplémentaire

**Lots :**

- téléviseur écran plat
- bons d'achat
- petits appareils ménagers
- paniers garnis
- et beaucoup d'autres lots.

Nous vous rappelons que cette manifestation est ouverte à tous.

Organisatrice  
**Éliane BOUROT**

**ENTRÉE LIBRE**

## Bals ... 27 octobre 2017 29 mars 2018 - Mals

### Bal d'Automne (Voir page 9)

Le **27 octobre** nous vous donnons rendez-vous à 12 heures à la salle de la **MALS** de Sochaux pour notre habituel repas dansant d'automne.

\*\*\*\*\*

### Bal nouveau concept le 29 mars 2018

Nous vous donnons rendez-vous à 12 heures à la MALS pour un repas dansant organisé en commun avec les «**Décorés du Travail**»

L'ambiance musicale sera nouvelle avec le groupe «**Champagne**», une musique de qualité assurée.

Le repas sera préparé par «**Le Gourmet Luron**».

Venez nombreux avec vos amis passer un agréable après-midi.

**Tarifs :**

Membre : 27 €

Invité : 32 €

Les détails pratiques vous seront communiqués sur Planète de Février 2018

Organisateur :  
**Denis THEVENOT**



**S'INSCRIRE**

## Tarot... 15 novembre 2017 mars 2018 - Nommay



Nous vous donnons rendez-vous à la **salle Jacques Prévert à Nommay** le **15 novembre 2017** et en **mars 2018** (en prévision).

Les inscriptions débuteront sur place à partir de 13h00.

Comme chaque année, notre Association vous offre la possibilité de tester vos capacités au cours de nos traditionnels concours de tarot.

Vous êtes particulièrement doué à ce jeu et souhaitez vous mesurer à d'autres joueurs ? Vous aimez l'ambiance qui règne tout au long des parties et passer un agréable après-midi ? Toute la finesse du tarot se situe dans votre faculté à évaluer correctement votre main.

Le tournoi commencera à 14h00 et se déroulera en 4 manches de 6 jeux.

**Participation : 10 €**

**Redistribution :**

- Récompense pour les 10 meilleurs scores
- Lot à tous les scores positifs.

Organisateur :  
**Jean-Paul CHATELET**  
Tél. 06 81 22 42 13

**ENTRÉE LIBRE**

## Journée de l'amitié... 12 avril 2018 - Mulhouse



Menu proposé par le chef de l'Auberge :

*Tartare de Saumon  
Sauté de veau Marengo  
Nouilles, légumes, frites  
Gougelhopf glacé  
Apéritif maison  
Pinot Blanc  
St Privat  
Eau, café*

Traditionnellement, nos amis Mulhousiens nous attendent au printemps à l'Auberge du Zoo de Mulhouse pour passer une sympathique journée.

Cette année, ce sera le **12 avril 2018**

Lucien animera cette matinée.

Départ du Musée Peugeot à **10 heures**

**Tarifs :**

- Membre : 55 €

- Invité : 60 €

Date limite des inscriptions : 20 mars 2017

Organisateur :  
**Jean-Paul CHATELET**

**S'INSCRIRE**



**OFFRE  
EXCEPTIONNELLE**

**2 journées à ne pas manquer !**

## Repas dansant ... MALS Sochaux - 27 octobre

Le repas dansant d'automne aura lieu le 27 octobre à 12h00 à la MALS à Sochaux.

La partition musicale sera assurée par le groupe « **Gilbert Conti et Christophe Girard** » (Répertoire musette, variétés et danses à la mode ...)

Le repas sera préparé et servi par la maison «**Au Gourmet Luron**».

**Tarif :** Membre : **27 €**  
Invité : **32 €**

Venez nombreux, avec vos amis, passer un agréable moment de détente et de convivialité !

Pour vous inscrire : remplissez le coupon prévu page 20 ou contactez l'organisateur :

Organisateur : **Denis THEVENOT**

*Apéritif  
Salade Franc-Comtoise  
Braisé de bœuf et sa garniture  
Fromage  
Entremets Moulin Rouge  
Café*

**EXCEPTIONNELLEMENT**

**Votre Association aura le plaisir de vous offrir la boisson ...et...**

**une tombola sera organisée pour conclure cette matinée festive.**



**S'INSCRIRE**



## Fête de l'Amitié... MALS Sochaux - 22 novembre

La Fête de l'Amitié, rencontre annuelle incontournable de notre Association, se déroulera à la MALS de Sochaux le **22 novembre**.

Quoi de plus convivial que ce repas gastronomique concocté par le traiteur « **Au Gourmet Luron** » et savouré au rythme de l'orchestre **Christophe GIRARD, Gilbert CONTI** pour fêter la musique, en cette journée de Sainte Cécile ?

Elle sera l'occasion de rencontres et d'échanges entre amis, dans une ambiance de fête !

Un grand moment de plaisir et de convivialité.

**Tarif exceptionnel :**

Membre : **35 €**

Invité : **39 €**

Organisateur :

**Gilles PATOIS**

**S'INSCRIRE**



*Apéritif et ses feuilletés salés*

\*\*\*

*La Cassolette Briochée de St Jacques sauce Citronnée*

\*\*\*

*La Valse Fougerollaise*

\*\*\*

*Souris de Porc Marchand de Vin et ses Garnitures*

\*\*\*

*Les 3 Fromages, salade verte*

\*\*\*

*Le Tahiti*

*(biscuit amandes, crémeux mangue, passion, mousseux à la vanille, Craquant aux amandes)*

\*\*\*

*Vin, eau, et café*

## Présentation... Nouveauté Citroën - 7 novembre

La nouveauté 2017 de la marque Citroën vous sera présentée le **7 novembre**.

Cette conférence se tiendra à **14 heures** dans le **salon Europe du Musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux**.

La présentation portera sur le nouveau **C3-Aircross**.

Organisateur : **Claude FRESICAL**

Tél. 03 84 22 19 40

**ENTRÉE LIBRE**



## Conférence Crédit Mutuel... 30 novembre

Pour vous aider pratiquement et concrètement dans la vie de tous les jours, nous avons mis en place la possibilité d'une rencontre avec un Consultant juridique.

Dans le même esprit et dans la continuité de vous aider à éviter les nombreux pièges qui vous guettent au quotidien, votre Association vous invite à assister à la conférence le **30 novembre 2017**, à **14 h** dans l'enceinte de l'**ASCAP** en présence des experts du Crédit Mutuel qui animeront une séance d'information.

**La séance est gratuite et ouverte à tout public.** Les sujets traités seront :

**a) l'assurance automobile :**

- le constat amiable, son remplissage, les points clés, les pièges à éviter, les conseils
- la présentation des différentes responsabilités et leur détermination en cas de sinistre
- les différentes garanties et leurs variantes
- les dommages corporels intégrés du conducteur
- le e-constat.

**b) la sécurisation des paiements**

- utilisation de la carte bancaire, en France et à l'étranger
- le paiement sans contact.

**c) la fiscalité 2018**

- les grandes lignes de la loi de finances 2018.

Organisateur : **Claude FRESICAL** Tél. 03 84 22 19 40



Crédit Mutuel

**ENTRÉE LIBRE**  
**Salle ASCAP**

## Saint Nicolas... chez « Berthe » - 6 décembre



Nous fêtons la St-Nicolas à Seveux chez Berthe.

Comme chaque année, cette journée sera placée sous le signe de la bonne humeur. Après le déjeuner, vous pourrez

profiter de la piste de danse.

D'ores et déjà, pensez à réserver votre journée.

Cette sortie comprend : le transport, le déjeuner et les boissons.

Tarifs : Membre : 65 €  
Invité : 72 €

### Menu

*Kir pétillant et son assiette de bienvenue*

*Pavé de Saumon à l'oseille*

*Pause glacée*

*Sauté de Marsupiaux et sa garniture hivernale*

*Buffet de fromages, Salade verte*

*La Gourmandise du Père Noël*

Date limite d'inscription : 20 novembre

Date limite de remboursement : 30 novembre

Départ : du Musée de l'Aventure Peugeot à 10 h

Retour : en début de soirée.

Organisatrice :  
**Michèle CHARBONNIER**

**ATTENTION**  
**Le nombre de participants**  
**est limité à 100**

**S'INSCRIRE**

## Code de la Route... Stage de remise à niveau 2018

Nous renouvelons ce stage car il remporte un certain succès depuis plusieurs années maintenant.

**Éliane Nétillard**, en collaboration avec AGIR Solidarité Franche-Comté, animera le stage sur 4 séances au siège de notre Association (à côté de la salle de permanence).

**3 séances de 2 heures de théorie**, très conviviales pour un groupe de **20 participants au maximum** :

- remise à niveau des connaissances

du Code de la Route

- étude des panneaux de signalisation les plus récents
- nouvelles règles de circulation.

**4<sup>e</sup> séance** : présence du **simulateur** et des formateurs de la Sécurité routière de Besançon.

**Coût** : 15 € / personne pour les 4 séances (à régler sur place lors de la première séance)

**Déroulement des quatre séances :**

- de 14 h 00 à 16 h 00 les :
  - 16 janvier 2018
  - 23 janvier
  - 30 janvier

- de 14 heures à 17 heures
  - 6 février 2018 : (essai de conduite sur simulateur)

**Organisatrice** : Claudine BUFFIN

**S'INSCRIRE** ▶

## Visite Magasins d'usine... 18 janvier Zweibrücken (Allemagne)

**Le 18 janvier 2018** nous vous proposons une journée en Allemagne à Zweibrücken pour faire vos emplettes dans les « Magasins d'Usine » .

**Zweibrücken Style Outlets** est le plus grand centre de magasins d'usine en Allemagne, considéré comme l'un des meilleurs dans cette partie de l'Europe, pour les fans de mode. 130 boutiques affichent des prix réduits jusqu'à 80%. Plus de 100 grandes marques vous proposent toute l'année leurs collections des saisons précédentes avec une remise de « 30% » sur les prix en boutique.

A cette période nous bénéficierons en plus des soldes !!!

Déjeuner libre. Possibilité de restauration sur place.

Départ de Sochaux à 6h00

Retour en fin d'après-midi.

**Tarif** : Membre : 35 €  
Invité : 38 €

Ce prix comprend : le transport en car Grand Tourisme.

Date limite d'inscription : 30 décembre 2017

**Organisatrice** : Michèle CHARBONNIER



**S'INSCRIRE** ▶

## Conférence sur les pâtes à l'italienne ... 5 avril salle Ascap



Le lien qui unit les Italiens aux pâtes est presque charnel.

Le **5 avril 2018 à 14h00 salle Ascap**, vous saurez quelles pâtes choisir et ce qui fait leurs spécificités.

Parmi toutes les sortes, les pâtes colorées sont un vrai plaisir : pâtes vertes, rouges, noires, brunes ou encore bleues donnent une identité visuelle plaisante à vos plats et permettent souvent d'ajouter des goûts subtils à vos préparations. Pâtes italiennes à la viande, aux épinards, au chèvre, au pesto...

Venez découvrir les recettes pour cuisiner les pâtes à l'italienne et leurs sauces !

**Organisateur** : Claude FRESCAL Tél. 03 84 22 19 40

**ENTRÉE LIBRE**  
**Salle ASCAP**

## Découverte du Monténégro... du 26 mai au 2 juin



Le MONTENEGRO – Trésor caché des Balkans - Pays en constante évolution, associant les plaisirs de la mer et de la montagne. Vous découvrirez les Bouches de Kotor – en bateau mouche dans le fjord le plus méridional d'Europe – le Parc national de Durmitor – une journée à Dubrovnik en Croatie – le Lac de Skadar.

### Programme

#### Jour 1 – Sochaux - Dole - Dubrovnik

Accueil et transfert à l'hôtel à Bijela.

#### Jour 2 – Parfum du Monténégro

Départ de l'hôtel vers Budva.

#### Jour 3 – Les bouches de Kotor

Embarquement sur un bateau-mouche - dans la Baie de Kotor.

#### Jour 4 – Parc National de Durmitor – Tara

Découvrir l'arrière-pays et le Parc National de Durmitor

#### Jour 5 – Dubrovnik

Découverte de Dubrovnik (Croatie).

#### Jour 6 – Lustica

Départ pour la région de Tivat et visite de Porto Monténégro.

#### Jour 7 – Lac de Skadat

Départ par une route de montagne pour le Lac de Skadar.

#### Jour 8 : Bijela—Dubrovnik—Dôle

Transfert à l'aéroport de Dubrovnik. Retour à Sochaux

Tarif : Membre : **1 350 €** Invité : **1 490 €**

Chambre individuelle : **160 €**

Paiement à l'inscription : **350 €** puis : **250 €**  
les 5 janvier, 5 février, 5 mars, Solde 5 avril

#### Ce prix comprend :

- Transport en autocar de Sochaux à Dole A/R
- Transport aérien sur vol spécial Dole – Dubrovnik – Dole
- Taxes d'aéroport – transfert aéroport – hôtel – aéroport
- L'hébergement en chambre double hôtel 4\* (sans changement d'hôtel)
- La formule pension complète
- Les excursions mentionnées au programme
- Le guide francophone durant tout le circuit
- L'assistance du représentant local
- Les assurances annulation-bagages-assistance-rapatriement
- Un carnet de voyage complet.

#### Ce prix ne comprend pas :

- Supplément chambre individuelle : 160 €
- Dépenses personnelles
- Excursions autres que celles mentionnées au programme.

Une réunion de présentation est prévue le **7 novembre à 14 h salle de l'ASCAP**

Organisatrice : **Michèle CHARBONNIER**

**S'INSCRIRE**

## Croisière sur la Seine ... du 4 au 8 septembre



Les paysages de la vallée de la Seine, de la Normandie et des villes d'Honfleur, Rouen et Paris s'offriront à vous lors d'un voyage de charme à bord du bateaux 5 ancres. Comme toujours, le personnel de bord vous assure une croisière confortable, gastronomique, haute en couleurs et en souvenirs

### Programme

**1 Jour :** Transport en autocar de Sochaux à Paris

Embarquement

**2 Jour : Paris – Les Andelys - Rouen**

Croisière avec le passage d'écluses et de villes telles que Conflans...

**3 Jour : Rouen - Honfleur**

Petit déjeuner en Croisière et arrivée à Honfleur.

**4 Jour : Honfleur – Rouen**

Petit déjeuner en croisière. Visite guidée à pied de la vieille ville de Rouen.

**5 Jour : Paris - Sochaux**

Petit déjeuner à bord. Arrivée à Paris. Retour Sochaux

Tarif : Membre : **1 080 €** Invité : **1 180 €**

Option : Cabine sur le « Pont supérieur » :

Supplément de **135 €** par personne

Paiement à l'inscription : **200 €**

puis : **220 €** les 5 avril, 5 mai, 5 juin, Solde 5 juillet

#### Ce prix comprend :

- Transport A/R Sochaux Paris en autocar grand tourisme
- L'hébergement à bord du M/S RENOIR ou Similaire, de catégorie 5 ancres
- Les taxes portuaires
- La pension complète à bord du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit déjeuner du 5<sup>ème</sup> jour
  - \* Un cocktail de bienvenue
  - \* La soirée de gala
- Les boissons à volonté à bord : repas et bar (sauf Champagne & carte des vins)
- Les excursions mentionnées au programme :
  - \* Le Château de Martainville
  - \* Visite guidée d'Honfleur
  - \* Visite guidée de la Côte d'Albâtre
  - \* Visite guidée de Rouen
- L'animation à bord
- Un carnet de voyage par couple ou personne seule
- L'assurance multirisques.

#### Ce prix ne comprend pas

- Les boissons en dehors de celles mentionnées

Organisatrice : **Michèle CHARBONNIER**

**S'INSCRIRE**

## Retour sur événements en chiffres ...

Vous pouvez consulter les comptes rendus complets ainsi que les photos de ces événements sur notre Site Internet [www.retraite-psa-sochaux.com](http://www.retraite-psa-sochaux.com)

Au moment de la rentrée de septembre, on affichait près de 1 800 participations aux différentes animations proposées par votre Association depuis le début de l'année 2017.

N'hésitez pas à nous rejoindre au sein d'une des activités qui pourrait vous tenter. Ce sera l'occasion de retrouver d'anciens collègues avec qui vous renouerez des liens en toute convivialité. Vous y serez accueilli par nos bénévoles qui se sentiront récompensés de leurs efforts.

Notre calendrier prévisionnel vous offre une palette aussi variée que : randonnées, conférences diverses, présentations de véhicules, stage de remise à niveau du code de la route... et toujours nos concours de tarot et les après-midi de loto ainsi les repas dansants.

Pensez à vous inscrire à notre Fête de l'Amitié. Elle se déroulera le 22 novembre, jour de la fête des musiciens, et vous profiterez d'un tarif exceptionnel à cette occasion.

Simone LE MEUR

### Voyage à Madère ... 8 / 15 juin



le groupe ...

# 82

participants au voyage à Madère.

« 40 personnes pour le premier séjour et 42 par la suite avaient choisi comme destination cette île, proche de l'archipel des Açores »...

Michèle CHARBONNIER



avec vue sur la mer ...

### Pétanque ... 28 juin



Prêts à pointer ...

# 36

participants au 1er concours de pétanque.

«Ambiance estivale pour cette journée pétanque, avant le début des vacances des actifs.»...

Serge LAPORTE



remise des récompenses ...

### Présentation des nouveautés Peugeot ... 29 juin



auditoire attentif ...

# 97

inconditionnels de la marque Peugeot ont assisté à cette présentation.

« Antoine AUBERT, responsable de la synthèse clients de la marque PEUGEOT, a débuté la séance par un vaste et très intéressant tour d'horizon pour éclairer les positions des 3 marques du Groupe PSA dans le concert mondial »...

René HANSER



super le moteur ! ...

# Randonnées ...

Circuit : Goux-lès-Dambelin 1er juin ...



# 95

marcheurs ont participé aux 3 dernières sorties proposées par l'équipe des accompagnateurs.

« ... Nos parcours se situent souvent à la campagne et, de-ci de-là, nous apercevons des étangs, des fermes, des habitations et des résidences secondaires isolées.

Les parcours en forêt offrent pour leur part un peu de fraîcheur. A d'autres moments, plus bucoliques, parmi les fleurs, nos marcheurs peuvent apprécier le côté champêtre des randonnées... »

Les accompagnateurs

Circuit : Les hauts de Thann 20 juin ...



Circuit : Le sentier du bois des hauts de Belmont 5 septembre ...



## Construisons ensemble le nouveau champion européen : "Opel et Vauxhall rejoignent le Groupe PSA"



### Carlos TAVARES

Aujourd'hui, 01 août 2017, est un jour important pour notre Groupe avec la signature de l'accord définitif du rachat des filiales d'Opel et Vauxhall de GM. Je veux saluer ici l'engagement, et le travail acharné de toutes les équipes concernées par ce projet qui ont permis d'aboutir à cette concrétisation en un temps record. Nous entrons dorénavant dans la mise en œuvre de l'accord.

C'est une nouvelle page de l'histoire de notre Groupe qui s'ouvre, un événement majeur à la fois sur le marché automobile et pour chacun d'entre nous. Nous ne sommes plus désormais un Groupe français avec des ambitions internationales, mais un Groupe international, multi culturel avec des ambitions mondiales renforcées.

Avec ces deux marques iconiques, allemande pour l'une et anglaise pour l'autre, nous élargissons notre offre et gagnons en potentiel de croissance. Ce rapprochement est une opportunité immense de nous renforcer mutuellement sur tous nos marchés et de conquérir de nouveaux clients.

Ensemble, nous renforçons notre 2<sup>ème</sup> place de constructeur européen avec 5 Marques complémentaires représentant une part de marché à 17 % en Europe, avec des parts de marché fortes en France, Allemagne, Grande

Bretagne, Espagne et Italie. Nous renforçons également notre position de leader VUL de façon significative.

La bataille avec nos concurrents continuera d'être rude. La partie n'est pas gagnée d'avance. Ce ne sera pas facile, mais le talent et la volonté de nos équipes réunies feront la différence. Pour avoir travaillé avec elles ces derniers mois, je peux vous dire que les équipes sont motivées à l'idée de nous rejoindre et qu'elles ont envie d'avancer avec nous.

***Construisons ensemble le nouveau Champion Européen. Avec les 38 000 salariés d'Opel/Vauxhall qui nous rejoignent, nous allons gagner tous ensemble !***



# Les Marques OPEL et VAUXHALL

## Héritage

Opel a débuté la production de véhicules automobiles en 1899. Il est maintenant l'un des constructeurs automobiles les plus importants d'Europe doté d'un riche héritage traditionnel. En 2016, la société, avec sa marque sœur britannique Vauxhall, ont vendu 1,16 million de véhicules. Opel a été fondé en 1862 par Adam Opel à Rüsselsheim, en Allemagne. Le constructeur (*sous la direction de ses cinq fils*) est rapidement devenu l'un des plus grands fabricants de voitures et de cycles en Europe.

La production de cycles a été éliminée dans les années 1920 et Opel s'est pleinement concentré sur les voitures. Des véhicules iconiques comme Laubfrosch, Admiral, Kadett, Rekord, Manta et GT sont devenus des jalons de l'histoire de l'automobile.

Le constructeur a été le premier à introduire de nouvelles technologies pour une large base de clients, comme le convertisseur catalytique à trois voies devenu un standard (1989) ou l'installation d'airbags dans toutes les voitures particulières (1995). Le siège social de la marque allemande se situe encore aujourd'hui dans sa ville natale, cela fait maintenant 155 ans.

Vauxhall a été fondé en 1857 et a commencé à fabriquer des voitures dès 1903. Depuis les années 1980, les produits Vauxhall ont été largement identiques à ceux d'Opel, l'ingénierie et le design étant réalisés à Rüsselsheim. Les voitures Vauxhall sont vendues exclusivement au Royaume-Uni et la marque a été numéro deux sur le marché pendant de nombreuses années.

## Production/Offensive

Opel/Vauxhall conduit actuellement la plus grande offensive produit de son histoire. De 2016 à 2020, le constructeur va proposer 29 nouveaux modèles sur le marché. Sept d'entre eux ont été ou seront présentés en 2017 ; l'année porte d'ailleurs la devise "7 in 17".

En plus de la nouvelle génération de son véhicule phare, l'Insignia, la voiture électrique Ampera-e a aussi été dévoilée. Avec son autonomie de 520 kilomètres, l'Ampera-e rend la mobilité électrique réellement appropriée à une utilisation quotidienne. De plus, Opel étend sa gamme avec deux modèles dans le segment à forte croissance des CUV (*Crossover Utility Vehicle*) : le Crossland X et le Grandland X.

## "L'avenir est à tous"

La nouvelle signature de la marque Opel met l'accent sur les nouveaux objectifs de l'entreprise. Opel est la marque qui démocratise les technologies futures et les met à la disposition de tous. La société utilise son expertise en ingénierie allemande pour proposer des fonctions

innovantes sur ses voitures que seul le premium offre-tel que l'éclairage matriciel entièrement LED IntelliLux.

Opel approche de manière proactive la transformation de l'ensemble de l'industrie automobile en travaillant sur les sujets qui vont façonner le futur de la mobilité personnelle, tels que la convergence de la connectivité, l'autopartage et les véhicules autonomes.

Le constructeur se base sur son assistant personnel connecté Opel OnStar, équipé des technologies 4G/LTE Wi-Fi Hotspot pour redéfinir l'avenir de la mobilité. Ce service instaure des normes dans le segment des gros volumes avec des solutions et ses services appropriés, basés sur récolte des données.

D. COM



Nouvelle Opel « Ampera-e »



Nouvelle Opel «Grandland X»  
Fabriquée à Sochaux



# le site de Sochaux



## L'automobile se dessine un futur

*Si la dernière édition traçait à grands traits le projet SOCHAUX 2022, à présent vous pourrez prendre connaissance de la modernisation prévue usine par usine.*

### EMBOUTISSAGE

Situé actuellement au nord du site, l'Emboutissage s'implantera à proximité du Ferrage dans un tout nouveau bâtiment. Une nouvelle ligne de presses G1 y prendra place.

Une ligne haute cadence à la pointe de la technologie avec des outils de grande dimension et une polyvalence aluminium et acier.



### FERRAGE

Fini le Ferrage sur quatre bâtiments avec un nouvel atelier à chaque lancement. En 2022, toutes les activités du Ferrage armatures, ouvrants et MEF (*Montage Eléments et Finition*) seront réunies dans un seul et même bâtiment, au M40.

Cet atelier polyvalent pourra produire jusqu'à six silhouettes. De nouvelles avancées technologiques y seront concentrées afin de hisser le Ferrage de Sochaux au meilleur niveau de performance.



### PEINTURE

Déjà citée en référence au sein du Groupe PSA, l'usine de Peinture demeurera dans ses deux bâtiments, Fonds et Laques, en se concentrant sur un flux multi-silhouettes.

Les liaisons avec les nouveaux bâtiments de Ferrage et de Montage se feront par un même convoyeur existant.



### MONTAGE - QUALITE - LOGISTIQUE

Le Montage sera transféré au cœur du site dans le bâtiment S30. Un véritable concentré d'usine du futur qui pourra s'adapter avec agilité à la demande commerciale. Il accueillera 6 silhouettes différentes et toutes les motorisations actuelles et futures.



Les opérations de montage seront réalisées sur des skillets, c'est-à-dire des plateformes d'environ 30 m<sup>2</sup> sur lesquelles les opérateurs prendront place avec les kits de pièces, les servantes à portée de main et où la caisse sera réglable en hauteur en fonction de la morphologie de chacun pour une plus grande ergonomie.

Des flux simplifiés. La majorité des pièces sera livrée à l'est du bâtiment puis approvisionnée au poste de travail en full kitting. Nos fournisseurs implantés sur la ZIF (*Zone Industrielle Fournisseurs*) seront encore plus près des points de consommation, avec des flux cinq fois plus courts.

Objectif qualité pour nos clients.

La proximité entre les zones de contrôle et la ligne de montage garantira une plus grande réactivité.

La qualité disposera de moyens de contrôle innovants ainsi que d'une nouvelle piste pour permettre de répondre aux référentiels les plus exigeants.



### Au final une démarche 3 fois responsables

- 1- En investissant à Sochaux, le Groupe PSA fait le choix de continuer à produire en Franche Comté dans des conditions concurrentielles, en s'attaquant définitivement à la cause racine de ses écarts de performance.
- 2- Les investissements seront engagés au plus juste, afin de ne pas alourdir demain la valeur ajoutée des véhicules produits à Sochaux par des frais d'amortissement trop importants.
- 3- Le Groupe a décidé de dévoiler ce projet très en amont, pour pouvoir engager au plus vite le dialogue avec les partenaires sociaux et l'ensemble des salariés, mais également avec la filière, les élus, les collectivités et les administrations régionales.

COM Sochaux

# Infos pratiques

## Vente forcée ... comment s'en protéger

**Voici une information qui peut s'avérer très utile pour les personnes âgées qui en sont souvent victimes et leurs proches pour qu'ils soient au courant... Vous avez reçu un bien à votre domicile sans en avoir passé commande, un courrier d'accompagnement vous demandant de le renvoyer ou de le payer ? Sachez que cette pratique commerciale, appelée envoi forcé ou vente forcée, est interdite.**

Comment reconnaître une telle pratique, quels sont les moyens de recours, quelles sanctions sont prévues à l'égard des professionnels qui usent de cette pratique ? L'institut national de la consommation (INCC) fait le point sur ces questions.

Tout d'abord, il faut savoir que la vente forcée est interdite par le code de la consommation sous la qualification de vente sans commande préalable et par le code pénal sous la qualification de vente forcée par correspondance.

Ainsi, l'envoi forcé peut être sanctionné de deux manières :

- comme infraction au code de la consommation, par deux ans de prison et 300 000 € d'amende pour les personnes physiques ou

1 500 000 € pour les personnes morales

- comme infraction au code pénal, par le biais de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe (1 500 € pour les personnes physiques ou 7 500 € pour les personnes morales).

Si la vente forcée consiste bien, selon ces deux codes, en l'envoi au domicile d'une personne et en l'absence de commande de sa part, d'un bien, accompagné d'un document l'invitant à le renvoyer ou à le conserver moyennant paiement, vente sans commande préalable et vente forcée par correspondance ne recouvrent pas strictement les mêmes périmètres.

Ainsi, selon le code de la consommation, l'infraction suppose que l'expéditeur soit un professionnel, et, le destinataire toute personne physique hors de son cadre professionnel. La vente forcée s'applique à l'envoi de biens et de services.

Le code pénal, lui, ne définit pas l'expéditeur et le destinataire, victime de l'infraction, qui peut être une personne. Il peut s'agir également d'une personne morale (entreprise, association...). En outre, la vente forcée

porte sur l'envoi d'un objet quelconque. **Attention, la fourniture de services n'est pas prise en compte.**

En revanche, pour le code de la consommation comme pour le code pénal, la vente forcée peut concerner tout type de contrat : contrat de vente ou contrat de prestation de services (contrat d'énergie, contrat avec un opérateur téléphonique...).

Dans tous les cas, le destinataire d'une vente sans commande préalable :

- n'est pas tenu de payer le prix réclamé,
- ni de faire les démarches nécessaires pour le renvoi,
- ni d'en supporter les frais.

L'absence de réponse de sa part ne vaut pas consentement à la vente. Il devra toutefois restituer l'objet à l'expéditeur s'il vient le chercher directement à son domicile.



## Efficacité énergétique ... vers un nouvel étiquetage des produits ménagers

**Le Parlement européen a adopté un nouveau système d'étiquettes énergétiques classant les appareils électroménagers sur une échelle de A à G pour indiquer leur consommation électrique. Ce nouvel étiquetage sera appliqué à partir de fin 2019.**

Le premier étiquetage européen a été introduit en 1994. Les produits étaient alors classés de la lettre « G » (le moins efficace) à la lettre « A » (le plus efficace). Comme les fabricants ont peu à peu amélioré l'efficacité de leurs produits, le système a été étendu jusqu'au label « A+++ ».

Il est en conséquence devenu difficile pour les consommateurs de repérer les

produits les plus performants, la plupart entrant désormais dans la catégorie « A » voire plus.

Le nouveau système d'étiquetage rétablit donc le système initial étalonné de « A à G ».

Par ailleurs, une base de données en ligne sur les nouveaux produits économes en énergie sera mise en place. Tous les nouveaux produits mis sur le marché de l'Union européenne seront enregistrés dans cette base.

**Elle permettra :**

- aux autorités de contrôle des États membres d'accéder plus aisément

aux informations essentielles sur la conformité des produits aux exigences en matière d'étiquetage énergétique

- aux consommateurs et aux revendeurs de disposer des étiquettes et des informations essentielles du produit.

Par la mise en place de ce nouveau système d'étiquetage, l'Union européenne souhaite limiter les émissions de CO2 et réduire sa dépendance énergétique aux fournisseurs étrangers.

Source :



# bulletins d'inscription

Vos amis souhaitent participer à l'une de ces manifestations ?

- Ils n'ont pas travaillé chez PSA ?
- Ils souhaitent payer le même prix que vous ?

Maintenant c'est possible en adhérant à notre Association comme « **Membre Sympathisant** ».

Pour tout renseignement vous pouvez contacter un **organisateur** ou téléphoner au 03 81 33 08 00 aux heures de permanence.

## Bulletin d'adhésion « Membre Sympathisant »

Je reconnais avoir pris connaissance que cette adhésion confère le droit de faire partie de l'Assemblée Générale, permet de participer aux activités payantes de l'Association sans surcoût et recevoir Planète Retraités par courrier. Il ne donne pas droit aux **prestations Sociales** versées par l'Association en cas de maladie ou décès.

### Renseignements Personnels :

Sympathisant	Nom : .....	Prénom : .....	Né le : ...../...../.....	Cotisation : <b>11 €</b>	<b>TOTAL</b> ..... €
Conjoint	Nom : .....	Prénom : .....	Né le : ...../...../.....	Cotisation : <b>7 €</b>	
Adresse : .....					
C.P. : .....	Ville : .....		E-mail ou Tél. : .....		

### Important :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule gestion de l'Association. En application de l'article 39 de la loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès à ces informations que vous pouvez, le cas échéant, faire rectifier. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Association.

Fait à : ..... le : ..... Signature : précédée la mention manuscrite « lu et approuvé »

NOTA : Le présent bulletin, accompagné d'un chèque correspondant à la somme due, établi à l'ordre de : AR-PSA SOCHAUX, est à faire parvenir ou à apporter au siège de l'Association : **Association de Retraités PSA Peugeot Citroën Sochaux 1 ter avenue du Général Leclerc 25600 SOCHAUX.**



<b>27 octobre 2017 - MALS</b>	<b>Bal d'automne</b>	<b>Limite d'inscription : 22 octobre</b>
N° Membre : .....	Nom : .....	Prénom : .....
N° Membre conjoint : .....	Nom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....		CP : ..... Ville : .....
Tél. : .....	Courriel : .....	
Merci d'indiquer le nom et prénom de vos invités. <i>L'inscription sert de réservation. Elle ne sera pas confirmée.</i>		
Nom, Prénom : .....		Nom, Prénom : .....
Membre :	<b>27 €</b> x ..... = ..... €	<b>TOTAL</b> ..... €
Invité :	<b>32 €</b> x ..... = ..... €	
Date limite de remboursement : <b>25 octobre</b>		<b>Libeller le chèque à l'ordre de : AR-PSA Sochaux</b>
Faire parvenir ce bulletin et le chèque à :		<b>Denis THEVENOT - 25 Rue du Grand Faubourg 25460 ETUPES - Tél. 06 88 78 76 68</b>



<b>22 novembre MALS</b>	<b>Fête de l'Amitié 2017</b>	<b>Limite d'inscription : 15 novembre</b>
N° Adhérent : .....	Nom : .....	Prénom : .....
N° Adhérent Conjoint : .....	Nom : .....	Prénom : .....
Adresse : .....		CP : ..... Ville : .....
Tél. : .....	Courriel : .....	
Merci d'indiquer le nom et prénom de vos invités. <i>L'inscription sert de réservation. Elle ne sera pas confirmée.</i>		
Nom, Prénom : .....		Nom, Prénom : .....
Membre :	<b>35 €</b> x ..... = ..... €	<b>TOTAL</b> ..... €
Invité :	<b>39 €</b> x ..... = ..... €	
Date limite de remboursement : <b>17 novembre</b>		<b>Libeller le chèque à l'ordre de : AR-PSA Sochaux</b>
Faire parvenir ce bulletin et le chèque à :		<b>Gilles PATOIS - 62 B Rue Viette - 25400 AUDINCOURT - Tél. 03 81 30 65 76</b>

<b>6 décembre Chez Berthe</b>		<b>Repas de la St Nicolas</b>		<b>Participants limité à 100 personnes</b>	
N° Membre : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
N° Membre conjoint : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....			CP : .....	Ville : .....	
Tél. : .....		Courriel : .....			
<i>Merci d'indiquer le nom et prénom de vos invités. L'inscription sert de réservation. Elle ne sera pas confirmée.</i>					
Nom, Prénom : .....			Nom, Prénom : .....		
Membre :	<b>65 €</b> x ..... = ..... €	<b>TOTAL</b> ..... €		<b>Limite d'inscription : 20 novembre</b>	
Invité :	<b>72 €</b> x ..... = ..... €			Date limite de remboursement : <b>30 novembre</b> <b>Libeller le chèque à l'ordre de : AR-PSA Sochaux</b>	
Faire parvenir ce bulletin et le chèque à :		<b>Michèle CHARBONNIER - 4 Rue des Vergers 25420 VOUJEAUCOURT - Tél. 03 81 98 13 63</b>			



<b>16/23/30 janvier &amp; 6 février 2018</b>		<b>Code de la route</b>		<b>Date limite d'inscription : 2 janv</b>	
N° Adhérent : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
N° Adhérent Conjoint : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
Tél. : .....		Courriel : .....			
Prix : <b>15 €</b>		à régler lors de la première séance			
Faire parvenir ce bulletin à :		ARPSA à l'attention de <b>Claudine BUFFIN</b> - 1 Ter Avenue du Général Leclerc 25600 SOCHAUX			



<b>18 janvier 2018</b>		<b>Visite Magasins d'usine Allemagne</b>		<b>limite d'inscription : 30 décembre</b>	
N° Adhérent : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
N° Adhérent Conjoint : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....			CP : .....	Ville : .....	
Tél. : .....		Courriel : .....			
<i>Merci d'indiquer le nom et prénom de vos invités. L'inscription sert de réservation. Elle ne sera pas confirmée.</i>					
Nom, Prénom : .....			Nom, Prénom : .....		
Membre :	<b>35 €</b> x ..... = ..... €	<b>TOTAL</b> ..... €		Date limite de remboursement : <b>10 janvier</b>	
Invité :	<b>38 €</b> x ..... = ..... €			Libeller le chèque à l'ordre de : <b>AR-PSA Sochaux</b>	
Faire parvenir ce bulletin et le chèque à :		<b>Michèle CHARBONNIER - 4 Rue des Vergers 25420 VOUJEAUCOURT Tél. 03 81 98 13 63</b>			




<b>29 mars 2018 - MALS</b>		<b>Bal « Nouveau Concept »</b>		<b>limite d'inscription : 20 mars</b>	
N° Adhérent : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
N° Adhérent Conjoint : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....			CP : .....	Ville : .....	
Tél. : .....		Courriel : .....			
<i>Merci d'indiquer le nom et prénom de vos invités. L'inscription sert de réservation. Elle ne sera pas confirmée.</i>					
Nom, Prénom : .....			Nom, Prénom : .....		
Membre :	<b>27 €</b> x ..... = ..... €	<b>TOTAL</b> ..... €		Date limite de remboursement : <b>25 mars</b>	
Invité :	<b>32 €</b> x ..... = ..... €			Libeller le chèque à l'ordre de : <b>AR-PSA Sochaux</b>	
Faire parvenir ce bulletin et le chèque à :		<b>Denis THEVENOT - 25 Rue du Grand Faubourg - 25460 ETUPES - Tél. 06 88 78 76 68</b>			

<b>12 avril 2018 - Mulhouse</b>		<b>Amitié Mulhouse</b>		limite d'inscription : 30 mars	
N° Adhérent : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
N° Adhérent Conjoint : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....			CP : .....	Ville : .....	
Tél. : .....		Courriel : .....			
<i>Merci d'indiquer le nom et prénom de vos invités. L'inscription sert de réservation. Elle ne sera pas confirmée.</i>					
Nom, Prénom : .....			Nom, Prénom : .....		
Membre : .....		55 € x ..... = ..... €	<b>TOTAL</b>	Date limite de remboursement : 4 avril	
Invité : .....		60 € x ..... = ..... €	..... €	Libeller le chèque à l'ordre de : AR-PSA Sochaux	
Faire parvenir ce bulletin et le chèque à :		Jean Paul CHATELET - 2, Rue Bellevue - 90100 FECHÉ L'ÉGLISE Tél. 06 81 22 42 13			

<b>du 26 mai au 2 juin</b>		<b>Voyage au Monténégro</b>		limite d'inscription : 15 avril	
N° Adhérent : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
N° Adhérent Conjoint : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....			CP : .....	Ville : .....	
Tél. : .....		Courriel : .....			
<i>Merci d'indiquer le nom et prénom de vos invités. L'inscription sert de réservation, elle ne sera pas confirmée.</i>					
Nom, Prénom : .....			Nom, Prénom : .....		
Membre : 1 350 €		Paiement à l'inscription	<b>TOTAL</b>	Date limite de remboursement : 1er mai	
Invité : 1 490 €		350 € x ..... = ..... €	..... €	Libeller le chèque à l'ordre de : AR-PSA Sochaux	
Faire parvenir ce bulletin et le chèque à :		Michèle CHARBONNIER - 4 Rue des Vergers 25420 VOUJEAUCOURT Tél. 03 81 98 13 63			

<b>04 au 8 septembre</b>		<b>Croisière sur la Seine</b>		limite d'inscription : au + tôt	
N° Adhérent : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
N° Adhérent Conjoint : .....		Nom : .....		Prénom : .....	
Adresse : .....			CP : .....	Ville : .....	
Tél. : .....		Courriel : .....			
<i>Merci d'indiquer le nom et prénom de vos invités. L'inscription sert de réservation, elle ne sera pas confirmée.</i>					
Nom, Prénom : .....			Nom, Prénom : .....		
Membre : 1 080 €		Paiement à l'inscription	<b>TOTAL</b>	Date limite de remboursement : 30 juillet	
Invité : 1 180 €		200 € x ..... = ..... €	..... €	Libeller le chèque à l'ordre de : AR-PSA Sochaux	
Faire parvenir ce bulletin et le chèque à :		Michèle CHARBONNIER - 4 Rue des Vergers 25420 VOUJEAUCOURT Tél. 03 81 98 13 63			

<b>Demande d'abonnement au « Courrier des Retraités »</b>					
Nom : .....		Prénom : .....		N° Adhérent : .....	
Adresse : .....					
Code postal : .....		Ville : .....			
Tel : .....		Courriel : .....			
Bulletin à envoyer, avant fin décembre, accompagné d'un chèque de 5 € libellé à l'ordre de l'AR-PSA à :					
<b>AR-PSA</b> à l'attention de Mme Claudine BUFFIN 1 Ter Avenue du Général Leclerc 25600 SOCHAUX					
					

# PROJET d'évolution des Prestations Sociales

Nom : ..... Prénom : ..... N° Adhérent : .....

**A)** souhaite maintenir la solution actuelle (\*)

**B)** soutient la solution proposée, qui sera présentée en AG du 26 avril 2018 (\*)

(\*) *Rayer la ligne qui ne convient pas.*

Date : ..... / ..... / 2017

Visa :

Bulletin à envoyer par la poste à : **AR-PSA à l'attention de M. Alain DUPERRIER**

1 Ter Avenue du Général Leclerc  
25600 SOCHAUX

Ou par e-mail à : [alain.duperrier@gmail.com](mailto:alain.duperrier@gmail.com)



**VALENTIN**  
**AUDIOVISUEL**

**camara**  
PHOTO VIDEO NUMERIQUE

Rue de Belfort - 25600 SOCHAUX - 03 81 94 56 41 - [www.valentinaudiovisuel.com](http://www.valentinaudiovisuel.com)



N'attendez plus, faites le point sur votre audition

Anny Duperey

**BILAN AUDITIF GRATUIT<sup>(1)</sup>**

Offre Spéciale PSA Peugeot Citroën  
Jusqu'à **15% DE RÉDUCTION<sup>(2)</sup>** sur votre aide auditive



**Audika, partenaire de PSA Peugeot Citroën**

Contactez-nous au

**0 800 08 11 90**

Service & appel gratuits

ou sur [www.audika.com](http://www.audika.com)

(1) Bilan non médical. (2) Offre non cumulable sur présentation de la carte d'adhérents PSA Peugeot Citroën, valable sur les aides auditives jusqu'au 31/12/2017.



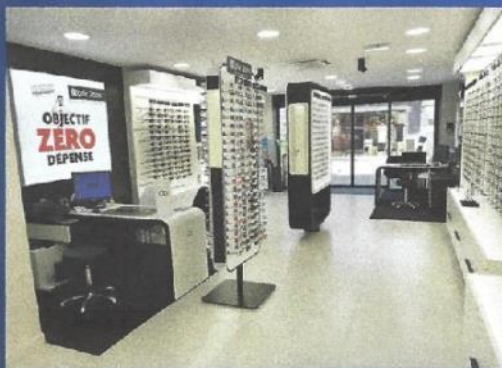
Votre *opticien partenaire* de votre assurance santé.

**OFFRE exclusive adhérents PEUGEOT**

**20%** de REMISE sur les MONTURES\*

+  
**10%** de REMISE sur les VERRES\*

+  
**2<sup>ème</sup> PAIRE** à partir de 1€ de plus\*



\* Voir conditions en magasin.

**OPTIC 2000 BALZER**  
14 - 16 rue CUVIER  
25200 MONTBELIARD  
Tél: 03.81.36.2000

